
Diversité des marchés potentiels

D'après les matrices BCG :

- Des produits peuvent nécessiter l'addition de miel dans leurs transformations ; les miels en vrac peuvent être utilisés pour cette valorisation. Ils ne requièrent pas forcément de miel spécifique.
- Beaucoup de pays sont en position star et vache à lait dans les importations de miels. Ils ~~ne~~ sont situés dans différents continents.
 - o La position STAR de Soudan est due au fait qu'elle n'est pas/ en cours d'adhésion dans l'OMC ; ainsi, ces restrictions pourraient être moindre par rapport à ceux de l'OMC. Néanmoins, l'éloignement de Madagascar de Soudan pourrait constituer une contrainte.
 - o Rwanda, Maurice et Kenya sont des marchés de miels intéressants pour Madagascar étant donné les volumes d'exportation et la proximité géographiques. Les conditions d'exportation vers ces pays nécessitent plus d'études.
 - o L'Afrique du Sud constitue également un marché potentiel pour Madagascar. Sa proximité géographique et les avantages régionales constituent des opportunités exploitables.

Pourtant, d'après Trade Map, Madagascar exporte principalement son miel vers l'île Maurice, la France, l'Irak et les Comores. En 2015, la Grande île a exporté 54 tonnes de miel, dont 25 tonnes à Maurice, 11 tonnes en France, 9 tonnes en Irak et 5 tonnes aux Comores (Trade Map, 2016). Ainsi, d'autres marchés sont exploitables.

5.3.1.3 Paradoxes entre les directives politico-institutionnelles sur l'exportation vers l'Union Européenne et le mode de conduite des systèmes de production des exploitations apicoles

a) Projets de mise à niveau en termes d'exportation vers l'Union Européenne

Les résultats montrent que l'Etat par le biais des Services Vétérinaires sensibilise l'utilisation des techniques de traitement biologique et de la pratique moderne selon les normes de l'Union Européenne. Cette situation est due au fait que des programmes et projets ont fait l'objet de financement pour mettre à niveau Madagascar en termes de critères nécessaires à l'exportation vers l'Union Européenne. L'Etat, par le biais de l'UPDR étant le signataire se doit de diriger les apiculteurs à suivre cette directive.

b) Apiculteurs en cours de normalisation dans la pratique de l'apiculture

Selon les types d'apiculteurs, certains sont immatriculés ; d'autres ne pratiquent même pas l'apiculture moderne comme ceux de Befontsy et de Marofandilia. A Rantolava, des apiculteurs conduisent leurs ruchers selon les exigences des guides de bonnes pratiques pour des exportations vers

UE. Les mêmes cas sont retrouvés à Manambondro. Il n'existe aucune de miellerie agréée aux normes de l'UE au niveau de ces régions. Seule, la zone de Manjakandriana possède cette miellerie respectant les normes de l'EU actuellement.

Valorisation de produits selon les niveaux de qualité

L'Europe ne constitue pas l'unique marché de miel malagasy. Les normes privées peuvent se substituer aux réglementations publiques (Smith, 2010), pour Madagascar, celles-ci existent mais sont inadéquats du fait des lourdes exigences imposées à se conformer aux normes UE. Les résultats confirment les propos de Reardon *et al.* (2001) et Henson & Reardon (2005). Ainsi, des normes privées mises au point par des acteurs ayant la capacité de valoriser et distribuer et valoriser les produits pour le marché national seraient à appliquer au bénéfice des consommateurs locaux (Reardon & Berdegeue, 2002). Les apiculteurs et leurs productions se différencient. Les segmentations des offres en miel malagasy sont possibles. Les exploitations apicoles ne sont pas obligées de se conformer uniquement aux directives de l'Etat qui favorisent l'exportation vers l'UE. Les potentialités en production de miels de terroir peuvent être priorisées pour les zones à forte potentiel en biodiversité en vue de la conquête de marchés de niche.

Les consommateurs locaux ainsi que ceux nationaux doivent avoir à leurs dispositions des miels consommables aptes à la consommation et répondant à leurs exigences :

- Miel à forte valeur ajoutée, destiné principalement à l'export et à un marché de niche. Il s'agit de miel répondant aux Codex Alimentarius, aux cahiers des charges des productions biologiques, peuvent être mono floral. Les apiculteurs avancés et apiculteurs moyens sont les principaux concernés par ce segment de marché.
- Miel destiné au marché malagasy, répondant aux guides de bonnes pratiques apicoles et aux analyses correspondantes, ne respecte pas nécessairement les critères internationaux mais possède des valeurs importantes du point de vue technique, social et historique auprès des apiculteurs, des consommateurs et des autres acteurs du territoire. Ce miel peut être produit par tous les types d'apiculteurs. Ce miel par le biais de sa valorisation en tant que produit de terroir du type « indication géographique », peut également être proposé au niveau des marchés internationaux à titre de produit de niche.
- Miel destiné aux acheteurs qui ne cherchent pas la différenciation des productions. Il s'agit surtout de miel issu de cueillette et de miel récolté dans les ruches traditionnelles.

Logiques de minimisation de risques en apiculture pour le cas de Rantolava

Le développement de l'apiculture est fortement lié à la valorisation et à la conservation de la biodiversité ainsi qu'à une pratique agricole biologique. Les résultats montrent que le développement de

l'apiculture est conditionné par un mécanisme. Les sous-systèmes déterminés constituent les outils nécessaires au fonctionnement du mécanisme de développement de l'apiculture. Le développement de la filière apicole dans la zone de Rantolava ne peut se faire que de manière systémique. Les dangers bloquant le développement de la filière apicole sont nombreux. Tous les sous-systèmes agissent sur le sous-système « rucher ».

Certains risques d'origine naturelle identifiés spécifient la zone d'études. Tampolo se situe à moins de 1 km de l'Océan indien. Ainsi, elle est facilement exposée aux cyclones ; ce qui constitue une menace en termes d'investissement apicole dans la mesure où les apiculteurs ne maîtrisent pas l'emplacement des ruches par rapport au mouvement du vent. Dans la zone, les apiculteurs ont une maîtrise moyenne des techniques d'emplacement de ruchers.

5.3.2.2 Actions d'adaptation au changement climatique à externalités négatives sur l'apiculture

L'apiculture joue le rôle important dans le développement d'un écosystème complexe, elle assure de nombreux services écosystémiques (Costanza, 1987 ; Costanza *et al.*, 2004 et FAO, 2009) dont les services écosystémiques de pollinisation. Plus de 75% des principales cultures mondiales et 80% de toutes les espèces de plantes à fleurs dépendent des actions des insectes pollinisateurs (Nabhan & Buchmann, 1997 et Kevan & Imperatriz-Fonseca, 2002). Elle est source de sécurité alimentaire des ménages vulnérables mais elle subit les effets des adaptations face au changement climatique.

5.3.2.3 Pratique agricole minimisant l'utilisation des traitements et amendements chimiques

a) Faible utilisation des traitements chimiques pour une intensification agricole

Les exploitations agricoles de Rantolava pratiquent la fertilisation chimique mais à très faible dose. Cette situation s'explique par la richesse agronomique du sol littoral. D'autre part, les exploitations agricoles de la zone d'études contractualisent avec Agriculture Vétérinaire Sans Frontières (AVSF) dans la pratique de l'agriculture biologique pour la production de litchi bio. Ainsi, l'utilisation de composés chimiques dans la zone d'études est très minime voire nulle. D'où, la gravité et l'effet de la situation est aussi encore très minime dans la zone d'études.

b) Traitements phytosanitaires faibles pour la réduction des pertes

Les risques comme l'utilisation de pesticides et de traitements sanitaires pourraient causer la perte d'essaims. Cette pratique est faible à Rantolava tandis que ses effets négatifs au niveau mondial sont connus.

Selon les résultats, des pratiques agricoles influencent négativement l'apiculture. Ce sont les

usages de pesticides de traitements des ravageurs de cultures et des engrais chimiques. Pourtant ces pratiques garantissent la quantité et la qualité des productions et sont les résultats de l'intensification agricole (Harold *et al.*, 2013). Dans la zone d'études, les traitements des cultures en produits phytosanitaires sont faibles. Les traitements utilisés à Rantolava n'affectent pas les colonies ; et en termes de gravité, les résidus trouvés dans les miels de Rantolava sont à doses très infimes (Borsa, 2010).

5.3.2.4 Maitrise de la filière

Les défaillances au niveau de la filière sont les plus abondantes. Les problèmes par rapport à la maladie varroase constituent les problèmes prioritaires.

a) *Techniques de production et de traitement contre la maladie varroase*

Les techniques de production optées par les apiculteurs et les techniques d'utilisation des traitements contre la varroase sont des facteurs à risques assez élevés. Ces deux facteurs ont des probabilités d'effet et de gravité très élevés. Ces deux variables conditionnent directement la production apicole. En effet, les traitements de lutte étant ont été conçus pour traiter des ruches modernes. Ainsi sans utilisation de ruches modernes, les traitements ne fonctionneront pas. La non maîtrise d'utilisation de traitement peut entraîner la résistance aux traitements ou la désertion des colonies.

Accès aux traitements de lutte contre la varroase

L'accès de la zone aux essaims infestés de la varroase est très facile. Cette situation est due au fait que la zone figure parmi les premières zones atteintes par la varroase en 2011. En outre, la forêt classée et le corridor forestier à proximité de Tampoilo constituent une menace d'infestation des colonies d'abeilles domestiquées par les essaims issus de la forêt. Ainsi, l'accès aux traitements contre la varroase est une condition importante incontournable dans la pratique de l'apiculture. Pourtant l'accès au traitement contre la varroase est faible. Suite à un entretien auprès de fournisseurs de d'intrants de traitement, le prix d'une unité de traitement est d'environ 14.000Ar par ruche par patch de traitement. Le prix du miel sans traitement dans la zone d'études était de 8.000Ar à 10.000Ar le litre. Le prix du litre de miel traité coulera au moins 9.000Ar. Cependant, les traitements ne peuvent se vendre qu'en paquet de 10. Ainsi, le faible pouvoir d'achat et le non regroupement dans une association empêchera l'apiculteur dans le repeuplement de ses ruches.

c) *Emplacement des ruches*

La capacité des apiculteurs à placer leurs ruches dans les zones favorables notamment est peu élevée. Cette situation est due au manque de formation dans les techniques de production malgré les appuis déjà reçus.

d) *Respect des exigences des marchés apicoles*

La production et le marché des produits apicoles sont faibles à Rantolava. La zone a subi un déclin des colonies depuis l'année 2011 jusqu'en novembre 2012, d'où sa faible production. Pourtant Analanjirofo figure parmi les zones connues en termes de production de miel.

En termes d'équipements apicoles, les matériels à disposition sont des matériels qui sont loin de répondre aux normes requises par les marchés internationaux mais satisfont au marché local. Les matériels d'extraction sont assurés par l'association d'apiculteurs de la zone, la SITAM.

e) *Investissement en plantes mellifères*

L'investissement en plantes mellifères est minime. Un seul projet de reboisement en plantes mellifères d'*acacia* y a été effectué. Cette situation est due au fait que les apiculteurs font tous des cultures de rentes en grande envergure. Ainsi, les pollens nécessaires aux colonies sont assurés par les plants de litchis situés à proximité des ruchers et par les pollens des espèces d'arbre de la forêt avoisinante. Cependant, les plants de litchi sont vieux, donc la production en miel de litchi diminuera progressivement (Ramananarivo, 2010) sans investissement. Il en est de même pour la production de litchi étant données les externalités de l'apiculture et de l'arboriculture.

5.3.2.5 Actions de maîtrise de la varroase moins avantageuses

a) *Vitesses de contamination très rapide de la varroase*

Les résultats montrent que la varroase continue à infester Madagascar. La vitesse de propagation de la varroase à 200-280km/an est assez importante. Cette situation montre la faiblesse des mesures prises dans la maîtrise de la varroase. Cette situation pourrait également être due à la présence du long corridor de forêt de l'Est qui facilite la propagation de l'essaimage des abeilles dont celles contaminées. La contamination de la partie Ouest serait plus lente si les barrières contre la transhumance de ruches ou le déplacement de matériels infestés aux frontières des régions sont respectés. Cependant, les surveillances aux frontières ainsi que les mesures prises par les acteurs publics et privés manquent. Cela pourrait être dû au manque de collaboration entre les parties prenantes.

b) *Traine dans les procédures d'octroi d'autorisation de mise sur le marché de certains produits*

La traine dans les procédures d'octroi d'autorisation de mise sur le marché ramène à des questions cruciales étant donné que la varroase constitue un problème majeur de la filière apicole. S'agit-il : d'une incompétence par manque de personnels qualifiés ? De l'ignorance dans les procédures d'octroi d'autorisation ? De la difficulté dans l'exécution des procédures ? De l'intérêt individuel ou de catégories d'acteurs primant devant l'intérêt commun des apiculteurs ? Ces questions doivent être abordées afin de comprendre les logiques d'action des apiculteurs dans leurs conduites de leurs activités.

c) *Prix et mode d'obtention de produits de traitements peu avantageux*

Les résultats montrent que le prix et le mode d'obtention des traitements conditionnent l'effectivité des traitements de lutte contre la varroase. Le prix des produits de traitements élevés sont dus au fait que les seules entités autorisées à exporter les produits possèdent le marché des traitements et maîtrisent leurs prix. La collaboration entre entité de l'Etat, structures de regroupement d'apiculteurs avec les fournisseurs de traitements devrait alléger les coûts des traitements et leurs modes d'utilisation à condition que les ruchers soient tous immatriculés. L'immatriculation des ruchers facilitera également le suivi des cahiers des charges selon les destinations des produits.

d) *Traitements à fort taux de désertion du côté de la cote est*

Les ruches traitées sous apiguard ont un taux de désertion élevé sur toute la cote Est. Cette situation serait due au fait que les modes d'utilisation des traitements en termes de dose, de température, de caractéristique de ruche et de comportement de colonies ne correspondent pas aux destinations initiales de la conception de l'apiguard. La température est assez élevée sur la partie de la cote est malagasy. Le comportement de l'abeille malagasy est différent de celui des abeilles européennes... Des études supplémentaires sur le mode d'utilisation de ce produit sur la cote Est malagasy est à réaliser pour atténuer les désertions.

Conclusion partielle

La finalité de toute production est la consommation et/ou le marché. Les exploitations agricoles constituent les producteurs. Ils décident du choix de leurs productions et de leurs destinations selon des contextes de leurs environnements internes et externes.

A partir des analyses de la confrontation entre les offres et les demandes en miel, de l'analyse des risques en apiculture et de l'évaluation du contexte de la maîtrise de la varroase à Madagascar ; les résultats ont permis de comprendre la complexité des choix de décision des exploitations apicoles malagasy dans la conquête de marché. Le développement et la prise de décision sur la filière apicole dans une zone ne peuvent se faire que de manière systémique. Les exploitations apicoles sont confrontées à des enjeux multiples : la conquête du marché local et national est évidente devant les diverses exigences d'exportation non remplies par les exploitations apicoles. D'une part, (ii) les directives politico-institutionnelles en termes d'exportation vers l'UE constituent des contraintes pour l'apiculture malagasy, les apiculteurs de Manjakandriana sont les seuls à pouvoir remplir les critères nécessaires ; d'autre part, (iii) le sous-système rucher est très exposé aux risques liés à l'utilisation de traitements en agriculture, à la localisation géographique de ruchers, à la gouvernance de la filière, qui sont à degré variable selon les zones d'études ; et surtout (iv) le contexte actuel de la maîtrise de la varroase est assez ambigu, il ne favorise pas la production de miel respectant les normes internationales. Ainsi, les hypothèses émises sont

confirmées ; les exploitations apicoles ont leurs logiques par rapport aux marchés existants ; ils minimisent les risques liés à leurs activités.

Les valorisations des productions apicoles malagasy doivent se faire selon les niveaux de qualité et les spécificités des miels ; le choix des marchés de niche constituent les meilleurs choix dans la commercialisation du miel malagasy. La valorisation des miels en produit de terroir permet la conquête de marchés de niche. Les marchés potentiels hors UE déterminés précédemment devraient faire l'objet d'études approfondies afin de situer l'état de Madagascar notamment les enjeux de l'entrée du pays dans ces marchés.

6 DISCUSSIONS GÉNÉRALES

Introduction

La biodiversité et l'apiculture sont des éléments interdépendants. La recherche a montré que (i) l'importance accordée aux AGR comme l'apiculture dans les actions de conservation-développement à Madagascar ont été importantes ; mais l'exécution des actions sur terrain et les préliminaires dès l'élaboration des projets instaurent des climats d'injonctions causant des contraintes dans la réalisation des actions par les pratiquants de la conservation et/ou développement de la biodiversité ; (ii) l'interdépendance de la mégabiodiversité et de l'apiculture est très importante ; « biodiversité, apiculture et agriculture » sont étroitement liés et permettent l'obtention de miel spécifique voire monofloral, de production agricole de qualité considérable et de valeur ajoutée importante ; cette interdépendance permet leurs bien-être ainsi que leurs préservations ; (iii) les dynamiques d'action des exploitations apicoles dans la valorisation de leurs territoires dépendent d'un système complexe « territoire, dynamique collective et état de filière » justifiant leur degré de valorisation des produits de terroir comme le miel ; et (iv) les exploitations apicoles malagasy développent leurs activités selon l'importance des risques de la filière apicole ; notamment les risques par rapport à la varroase et à l'ouverture de marchés. Ces résultats trouvés confirment et complètent les études antérieures effectuées par d'autres auteurs.

D'après les résultats des quatre sections précédentes de la thèse, des grands points sont à considérer.

6.1 Rappels sur les discussions par partie

6.1.1 Importance accordée à l'apiculture dans les actions de conservation-développement de la biodiversité

Sous-hypothèse 11 : « De nombreux cadrages structurels, juridiques et institutionnels ont été adoptés pour conserver la biodiversité »

Divers cadrages ont été adoptés pour conserver et/ou développer la biodiversité. La diversité des cadrages en place est le résultat des nombreux engagements internationaux de Madagascar dans la conservation-développement des biodiversités permettant au pays de disposer de nombreux avantages dont de financements nécessaires à l'application des engagements internationaux voire de la résolution de la situation de ces engagements sur terrain. Les actions de conservation développement de Madagascar sont pour la plupart assurées par des aides et appuis internationaux (Bosc *et al.*, 2009). Mais les réalités sur terrain, effets de cette tendance de financement des actions de conservation-développement par des appuis de l'extérieur conduisent vers des contraintes de priorisation des perspectives et exigences extérieures internationales menant vers la minimisation des actions de développement des AGR pour le bien-être des communautés aux environs des zones de conservation. Cette constatation confirme les points de vue de Ratsisompatrarivo *et al.* (2016) et Bosc *et al.* (2009) sur les effets néfastes de trop de

dépendance en appuis des actions de conservation-développement. Les acteurs pratiquants de la conservation-développement de la biodiversité à Madagascar font face à des contraintes multiples dans l'exécution des cadrages en place. Ces contraintes conduisent vers leurs rationalités limitées (Razafiarijaona, 2014).

A ce contexte de tendance d'appuis extérieurs s'ajoute des redondances et des tendances d'appui de l'apiculture montrant l'existence d'actions plus individualistes et non adaptées des pratiquants de la biodiversité des zones étudiées. Cette situation peut également être due à des contraintes à suivre dans l'exécution des actions de développement de cette AGR. Ces constatations confirment d'une part l'affirmation de Bosc *et al.* (2009) et de Razafiarijaona (2014) sur le contexte du développement durable à Madagascar. D'autre part, l'organisation des cadrages adoptés au niveau national justifie l'existence de possibilité d'interaction exploitable (Méral *et al.*, 2009) entre les acteurs de la filière apicole surtout les exploitations et les pratiquants de la conservation-développement de la biodiversité. Ces interactions permettent d'assurer l'effectivité des actions entamées pour le développement de l'apiculture et la conservation de la biodiversité. En plus, les partenariats sont essentiels pour établir des projets d'activités économiques rentables.

Sous-hypothèse 12 : « Les dimensions accordées aux AGR comme l'apiculture ont été faibles ».

En regardant plus en profondeur le cas du développement de l'AGR apiculture dans le cadre de la conservation-développement de la biodiversité. Les pratiquants de la conservation-développement de la biodiversité, dont ceux qui opèrent pour le développement de l'apiculture font face à diverses contraintes dans l'exécution des appuis. Le développement des AGR apicultures diffèrent d'une zone à une autre. Des paradoxes entre l'existence/ le nombre d'appuis et le développement de l'AGR apiculture sont constatés.

Ces situations sont les résultats de la non maîtrise des enjeux qui déterminent les réussites des projets d'appui dont ceux concernant l'AGR apiculture. Ainsi que de l'importance de la participation active des bénéficiaires dans les actions d'appui reçues. Ces enjeux concernent : la faculté de tirer le maximum de bénéfices par le pays vis-à-vis des conventions et alliances internationales établies ; la capacité de gérer et de négocier avec les partenaires internationaux durant l'élaboration des cahiers des charges reflétant les aspects financiers, organisationnels et institutionnels des projets à mettre en œuvre pour correspondre autant que possible aux réalités nationales ; l'existence et la considération de politique reconnue qui tient compte des problématiques nationales et locales ; la considération d'un mode opératoire et de comportement des institutions dans la réalisation/l'exécution des actions à mettre en œuvre pour être à la fois adaptées aux besoins des communautés et conformes aux cahiers des charges ; le comportement et la participation des apiculteurs devant les types d'appui reçus ; et surtout la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement solide de l'AGR /filiale impliquant la prise en compte de marchés.

Les résultats confirment le point de vue de Froger *et al.* selon lequel « Madagascar est un pays pionnier

parmi les pays africains pour l'expérimentation du développement durable mais dispose de peu de marge de manœuvre face aux injonctions internationales, d'où le caractère « extraverti » des dispositifs de conservation mis en œuvre ». Les résultats confirment l'idée de Rabevohitra (2015) sur la participation.

Vérification de l'hypothèse 1 et de ses sous-hypothèses 11 et 12

De nombreux cadrages pour conserver-développer la biodiversité sont/ont été appliqués à Madagascar sous de nombreux aspects. La première sous-hypothèse est vérifiée.

Les actions relatives au développement de l'apiculture sont assez nombreuses parmi les divers cadrages optés. L'importance accordée à l'AGR apiculture dans les actions de conservation-développement peut être vu sous divers angles pour le cas de Madagascar. L'AGR apiculture a occupé une place assez considérable dans ces cadres de conservation-développement de la biodiversité en termes de nombres d'appuis /d'initiatives prises à différents niveaux selon les formes de mécanisme. Mais, les résultats mettent en évidence la faiblesse de l'efficacité des actions d'appui de l'AGR mise en œuvre pour conserver et/ou développer les biodiversités dans les zones étudiées. Des paradoxes entre les multitudes d'actions effectuées et le développement de l'apiculture ont été constatés. D'où la deuxième sous-hypothèse est vérifiée en partie.

Ainsi, en se référant aux explications des deux sous-hypothèses 11 et 12, l'hypothèse 1 stipulant que « les dimensions accordées aux AGR comme l'apiculture dans les actions de conservation et développement ont été faibles » est confirmée en partie. L'importance des dimensions accordées aux AGR comme l'apiculture dans les actions de conservation et de développement dépend des conditions financières, organisationnelles, institutionnelles, techniques et comportementales auxquelles l'Etat, les institutions exécutants et les acteurs de la filière bénéficiaires sont les principaux acteurs et décideurs. Leurs capacités de gérer les exigences, les « jeux d'intérêt » (Bosc et al., 2009), les nécessités et leurs besoins du niveau international au niveau local déterminent la réussite des actions à mettre en œuvre.

Positionnements et nouvelles idées

Ainsi, l'efficacité du développement d'une AGR comme l'apiculture ne dépend pas seulement de l'existence, ni de l'importance des appuis de la filière/de l'AGR pour la conservation et/ou le développement de la biodiversité. Elle dépend de divers paramètres. Le développement d'une AGR comme l'apiculture dans le cadre d'action de conservation-développement de la biodiversité dans une zone donnée nécessite une approche systémique (i) du contexte des environnements internes et externes aux acteurs de la filière apicole (Andriamanalina 2009) et (ii) du contexte de l'environnement des acteurs de la conservation-développement de la biodiversité en insistant sur l'équilibre des « jeux d'intérêt » (Bosc et al., 2009) de tous les pratiquants de la biodiversité. Les capacités de ces acteurs (Razafarijaona, 2009) à gérer les exigences, les nécessités et leurs besoins du niveau international au niveau local déterminent la réussite des actions à mettre en œuvre. D'où, l'importance de la prise en

compte des points suivants dans toute action de conservation-développement de la biodiversité par les AGR.

- Les logiques d'investissement des exploitations agricoles dont des apiculteurs dans la filière sont variables. Elles sont fonctions de la logique d'adoption/d'application des appuis reçus (Ramananarivo, 2004) ; ainsi que de la logique de conduite de systèmes de production des exploitations apicoles ;
- Les pratiquants de la conservation-développement de la biodiversité malagasy doivent gérer des contraintes d'ordres institutionnels, organisationnels et financiers dans l'exécution de leurs actions d'appui d'AGR comme l'apiculture ; ils doivent se conformer aux lignes directrices citées dans les cahiers des charges de leurs projets/programmes tout en essayant de veiller à l'adaptabilité des actions aux contextes réels (Ramananarivo, 2004 et Fauroux, 2003) ainsi que de savoir collaborer entre eux ;
- L'état du climat d'autonomie financière, organisationnelle et technique du fonctionnement des types d'appui en apiculture détermine l'efficacité et la durabilité des actions effectuées ;
- Dans toute action de développement d'AGR pour la conservation et/ou le développement d'une biodiversité, il est exigé de mettre en place un d'autofinancement et/ou un mécanisme marchand voire d'autonomie totale des bénéficiaires pour tout projet de développement avant la fin des appuis. D'où l'importance de l'implication et la participation des bénéficiaires le long des projets et de l'instauration d'un environnement d'investissement propice de marché. ;
- La prise en compte d'une politique reflétant les situations locales dès l'élaboration des cahiers de charges conditionne l'efficacité des actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du projet de développement, d'où le rôle important de l'engagement de l'Etat dès les négociations des partenariats et l'élaboration des cahiers des charges des projets; et
- Les savoir-faire et les comportements de tous les acteurs responsables dans la maximisation des bénéfices exploitables des partenariats déterminent le développement de l'AGR apiculture.
 - o L'étude de faisabilité et les études préliminaires doivent s'assurer que (i) toutes les parties prenantes ont bien été identifiées dès le stade préparatoire et seront associées aux interventions d'examiner, pour chaque composante du projet et (ii) les moyens sont en adéquation avec les résultats visés par l'examen de la cohérence technique, scientifique, financière, organisationnelle, etc
 - o de bien connaître le contexte social, économique et culturel, et les moteurs qui peuvent entraîner ou freiner ce changement de comportement.
 - o La connaissance du contexte local pour que les activités proposées soient rentables et destinées à un public bien ciblé
 - o Mettre en place des projets d'une durée suffisante
 - o Considération de cohérence interne et externe du projet
- Une vision globale du marché et de la filière est nécessaire pour s'assurer de l'écoulement des